

# Bruxelles s'en prend à la réforme de la justice roumaine

## Après la Pologne et la Hongrie « illibérales », Bucarest se retrouve dans le viseur des autorités européennes en ce qui concerne l'Etat de droit

BRUXELLES - bureau européen

**L**a question du respect de l'Etat de droit dans les pays membres de l'UE est décidément inscrite pour longtemps à l'agenda européen. Alors que sept procédures sont en cours contre plusieurs capitales, Frans Timmermans, le premier vice-président de la Commission de Bruxelles, a annoncé, mercredi 3 avril, l'ouverture d'un nouveau dossier concernant, cette fois, la Roumanie.

Ferme envers la Hongrie ou la Pologne, le Néerlandais était, en revanche, montré du doigt par ses adversaires – il mènera la liste des socialistes européens pour les élections, fin mai – en raison de sa prétendue indulgence vis-à-vis de Bucarest, où gouvernement des sociaux-démocrates. La Roumanie semble pourtant de plus en plus comme une autre vitrine de l'« illibéralisme » en Europe de l'Est. M. Timmermans s'est défendu de toute approche partisane.

La Commission, a-t-il dit, usera de « tous les moyens à sa disposition » pour contester une réforme du système judiciaire envisagée par Bucarest. Celle-ci réduirait notamment les délais de prescription pour de nombreux délits, et s'appliquerait entre autres au chef de file des sociaux-démocrates, Liviu Dragnea. Selon Bruxelles, la réforme pourrait créer, « de facto une impunité systémique pour les hauts responsables politiques condamnés pour corruption ». Si la Roumanie persiste, « la Commission réagira avec force, immédiatement, en quelques jours, avec tous les moyens à sa disposition ».

Les autorités répliquent en évoquant des questions de souverai-

### La Roumanie réplique en évoquant des questions de souveraineté nationale

neté nationale et évoquent la nécessité de corriger les « abus » de magistrats accusés d'avoir organisé un « Etat parallèle ». La première ministre, Viorica Dancila, avec laquelle la Commission aurait discuté de 40 points litigieux, s'est déclarée « surprise » par les propos de Bruxelles tandis que des ambassades (française, allemande, américaine...) ont, dans une démarche inhabituelle, signalé que les changements envisagés présentaient « un risque de violation des valeurs communes ».

#### Nouveau cas d'infraction

Bucarest est, en outre, dans le viseur de Bruxelles après l'inculpation de Laura Codruta Kövesi, ex-responsable du parquet anticorruption roumain, soutenue par le Parlement de Strasbourg pour diriger le futur parquet européen, à Luxembourg. Elle a été placée sous contrôle judiciaire en début de semaine pour des faits présumés de corruption. M. Timmermans disait, mercredi, admirer le « courage » de cette « juriste de très très haute qualité », jugeant important qu'elle puisse présenter sa candidature. Est-ce un effet de la fermeté affichée par Bruxelles ? Mercredi soir, la Haute Cour de justice roumaine levait, le contrôle de la procureure, désormais autorisée à

voyager. La Commission a, par ailleurs, annoncé dans la foulée ouvrir un nouveau cas d'infraction, contre le gouvernement polonais. Bruxelles cible le régime disciplinaire des juges, récemment adopté, qui risque de les soumettre « systématiquement » à un contrôle politique.

M. Timmermans souligne que des magistrats sont déjà visés par des enquêtes disciplinaires car ils ont participé à des débats sur les réformes impulsées par le gouvernement ultraconservateur. Celles des tribunaux ordinaires et de la Cour suprême ont entraîné la saisine, par Bruxelles, de la Cour de justice de l'UE, tandis qu'une procédure consécutive au déclenchement de l'article 7 du traité de l'UE, à la fin de 2017, reste en cours.

La Hongrie de Viktor Orban est un autre Etat déjà visé par cette procédure exceptionnelle qui peut, en théorie, priver un pays de ses droits de vote au Conseil de l'Union. En théorie, parce qu'elle suppose une approbation à l'unanimité par les Vingt-Huit et que les « illibéraux » ont promis de s'appuyer un soutien mutuel.

M. Timmermans annonce, en tout cas, d'autres initiatives pour protéger, dit-il, la démocratie, la justice et la liberté des médias. Des sources soulignent la nécessité de sanctions financières, via l'affectation des fonds européens. Un projet belgo-allemand vise quant à lui à instaurer une revue périodique de l'Etat de droit dans les pays membres. « Sur une base volontaire », histoire de piéger ceux qui refuseraient de se soumettre à l'examen et se désigneraient, du coup, comme des coupables. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS